## Communiqué du CMF

\*\*\*

## Agrément d'ouverture d'une nouvelle agence par Tunisie Valeurs

En application des dispositions de l'article 63 (nouveau) du décret n°99-2478 du 1<sup>er</sup> Novembre 1999 portant statut des intermédiaires en bourse, le collège du Conseil du Marché Financier a donné son accord sur l'ouverture par la société d'intermédiation en bourse Tunisie Valeurs d'une nouvelle agence sise au 130, avenue Mongi Slim-5000 Gabès.